

INTERVENTION DU PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT AU SUJET DES ESPACES D'ACCUEIL INDUSTRIELS

MARDI 05 MAI 2023

REVUE DE PRESSE



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب



MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION
UNITED STATES OF AMERICA



SOMMAIRE

AGENCE DE PRESSE _____	P 03
PRESSE PAPIER _____	P 05
PRESSE ÉLECTRONIQUE - ARTICLES PRESSE _____	P 08



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

AGENCE DE PRESSE



Mme El Adaoui appelle à l'adoption d'un cadre juridique pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels

mardi, 2 mai, 2023 à 14:21

Rabat – Le Premier président de la Cour des comptes, Mme Zineb El Adaoui, a appelé, mardi à Rabat, à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels dans le but d'en faire un véritable levier pour la relance de

l'investissement.



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

**PRESSE
PAPIER**



ZONES INDUSTRIELLES, L'APPEL DE ZINEB EL ADAOUI

La Première présidente de la Cour des comptes appelle au regroupement des ressources financières de la région et des communes afin d'accélérer la mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels.

» PAGE 8

Suite

La Première présidente de la Cour des comptes appelle au regroupement des ressources financières de la région et des communes afin d'accélérer la mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels

Zones industrielles, l'appel de Zineb El Adaoui



La Cour des comptes préconise l'élaboration d'un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables. (108)

«Mme El Adaoui a salué le modèle des parcs industriels à la location lancé en 2003 et qui s'appuie sur une ingénierie financière et une technologie innovante permettant d'atteindre l'équilibre financier de l'entreprise chargée de gérer le complexe».

Parlement.»

Les parlementaires viennent de tenir une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021. Une session marquée par l'appel de Zineb El Adaoui pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels.

» M. B

La Cour des comptes s'intéresse au processus de la création et la gestion des zones industrielles. En effet, Première présidente de la Cour des comptes, Mme Zineb El Adaoui, a appelé devant les parlementaires des deux Chambres à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels dans le but d'en faire un véritable levier pour la relance de l'investissement. S'exprimant lors d'une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des

comptes pour l'année 2021. Mme El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création des espaces d'accueil industriels et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées. Elle a, dans ce sens, appelé à élaborer un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables, tout en tenant compte des lois relatives à la réduction des impacts environnementaux.

De même, elle a appelé au regroupement des ressources financières de la région et des communes concernées afin d'accélérer le processus de mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels et à l'affectation d'un organe au niveau régional pour implanter, développer et gérer les complexes industriels, en s'inspirant du modèle des complexes industriels destinés à la location, en plus d'empêcher la création de nouvelles unités industrielles non structurées et de mettre en place une stratégie régionale pour le

règlement progressif et global de la situation.

A cet égard, Mme El Adaoui a salué le modèle des parcs industriels à la location lancé en 2003 et qui s'appuie sur une ingénierie financière et une technologie innovante permettant d'atteindre l'équilibre financier de l'entreprise chargée de gérer le complexe et d'assurer la pérennité de ses équipements et pallier l'absence de cadre légal régissant les espaces d'accueil industriels, en plus d'œuvrer à atteindre des taux de valorisation élevés par le biais d'une gestion optimale du processus de sélection des investisseurs et la lutte contre les risques de spéculation.

Pépinières d'entreprises

Par ailleurs, Mme El Adaoui a considéré que l'évaluation menée par les Cours régionales des comptes, en partenariat avec la Cour des comptes, a permis de constater une série de lacunes au niveau de la conception et de la mise en œuvre du programme national des pépinières d'entreprises (PNPE), ce qui a affecté négativement les résultats escomptés du pro-

gramme ainsi que la pérennité et la performance des pépinières achevées, notant que cette évaluation a également conclu que toutes les pépinières achevées n'ont pas pris en compte le modèle de gestion et les objectifs y afférents.

Il a été constaté, a-t-elle précisé, que seules 27 pépinières d'entreprises sur 36 ont été achevées pour un coût de 281,85 millions de dirhams, auquel le Fonds de promotion de l'emploi des jeunes a contribué à hauteur de 158,45 millions de dirhams (soit 56%), tandis que le budget restant a été mobilisé par le reste des partenaires.

S'agissant de la création d'emplois, Mme El Adaoui a noté qu'elle demeure en deçà des objectifs escomptés et n'est pas à la hauteur du volume d'investissements publics qui a été mobilisé, avec seulement 2.765 emplois créés sur les 40.000 prévus, soit un taux qui n'a pas dépassé 7%.

La faiblesse de ces résultats, selon Mme El Adaoui, est due à plusieurs lacunes liées à la planification et au suivi du programme dans sa globalité, telles que l'absence d'études de faisabilité, l'absence d'organe de gouvernance central et local chargé de diriger le programme, outre les dysfonctionnements qui entachent les accords de partenariat en termes d'indicateurs et des objectifs de chaque projet et l'absence de mécanismes de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que l'attribution des rôles de base aux communes (gestion, accompagnement, suivi) sans prendre en compte leurs capacités et moyens. «



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

PRESSE ÉLECTRONIQUE

ARTICLES PRESSE

LA COUR DES COMPTES RELÈVE DES LACUNES AU NIVEAU DE LA CONCEPTION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNPE

2 mai 2023



Le Premier président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, a appelé, mardi à Rabat, à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels dans le but d'en faire un véritable levier pour la relance de l'investissement.

S'exprimant lors d'une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021, El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création des espaces d'accueil industriels, et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées. Elle a, dans ce sens, appelé à élaborer un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables, tout en tenant compte des lois relatives à la réduction des impacts environnementaux.

De même, elle a appelé au regroupement des ressources financières de la région et des communes concernées afin d'accélérer le processus de mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels et à l'affectation d'un organe au niveau régional pour implanter, développer et gérer les complexes industriels, en s'inspirant du modèle des complexes industriels destinés à la location, en plus d'empêcher la création de nouvelles unités industrielles non structurées et de mettre en place une stratégie régionale pour le règlement progressif et global de la situation.

Suite

A cet égard, El Adaoui a salué le modèle des parcs industriels à la location, lancé en 2003, et qui s'appuie sur une ingénierie financière et une technologie innovante permettant d'atteindre l'équilibre financier de l'entreprise chargée de gérer le complexe et d'assurer la pérennité de ses équipements et pallier l'absence de cadre légal régissant les espaces d'accueil industriels, en plus d'œuvrer à atteindre des taux de valorisation élevés par le biais d'une gestion optimale du processus de sélection des investisseurs et la lutte contre les risques de spéculation.

Par ailleurs, El Adaoui a considéré que l'évaluation menée par les Cours régionales des comptes, en partenariat avec la Cour des comptes, a permis de constater une série de lacunes au niveau de la conception et de la mise en œuvre du programme national des pépinières d'entreprises (PNPE), ce qui a affecté négativement les résultats escomptés du programme ainsi que la pérennité et la performance des pépinières achevées, notant que cette évaluation a également conclu que toutes les pépinières achevées n'ont pas pris en compte le modèle de gestion et les objectifs y afférents.

Il a été constaté, a-t-elle précisé, que seules 27 pépinières d'entreprises sur 36 ont été achevées pour un coût de 281,85 MDH, auquel le Fonds de promotion de l'emploi des jeunes a contribué à hauteur de 158,45 MDH (soit 56%), tandis que le budget restant a été mobilisé par le reste des partenaires.

S'agissant de la création d'emplois, El Adaoui a noté qu'elle demeure en deçà des objectifs escomptés et n'est pas à la hauteur du volume d'investissements publics qui a été mobilisé, avec seulement 2.765 emplois créés sur les 40.000 prévus, soit un taux qui n'a pas dépassé 7 %.

La faiblesse de ces résultats, selon El Adaoui, est due à plusieurs lacunes liées à la planification et au suivi du programme dans sa globalité, telles que l'absence d'études de faisabilité, l'absence d'organe de gouvernance central et local chargé de diriger le programme, outre les dysfonctionnements qui entachent les accords de partenariat en termes d'indicateurs et des objectifs de chaque projet, et l'absence de mécanismes de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que l'attribution des rôles de base aux communes (gestion, accompagnement, suivi) sans prendre en compte leurs capacités et moyens.

La Cour des comptes épingle le programme des «jeunes entrepreneurs»

2 mai, 2023 14:58 — H24Info.ma avec MAP



Zineb El Adaoui, Premier Président de la Cour des comptes. Archive MAP

La présidente de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, est revenue, mardi à Rabat, sur une série de lacunes au niveau de la conception et de la mise en œuvre du programme national des pépinières d'entreprises (PNPE) révélée par le dernier rapport de l'institution qu'elle dirige.

Un rapport qui pointe du doigt le coût et l'inefficacité du programme ainsi que sa pérennité. Ainsi, seules 27 pépinières d'entreprises sur 36 ont été achevées pour un coût de 281,85 millions de dirhams, auquel le Fonds de promotion de l'emploi des jeunes a contribué à hauteur de 158,45 millions de dirhams (soit 56%), tandis que le budget restant a été mobilisé par le reste des partenaires.

S'agissant de la création d'emplois, Mme El Adaoui a noté qu'elle demeure en deçà des objectifs escomptés et n'est pas à la hauteur du volume d'investissements publics qui a été mobilisé, avec seulement 2.765 emplois créés sur les 40.000 prévus, soit un taux qui n'a pas dépassé 7 %.

Zones industrielles: Zineb El Adaoui recommande l'élaboration d'un programme de mise à niveau territoriale



Zineb EL Adaoui, présidente de la Cour des comptes.. MAP

Revue de presse | Au cours d'une intervention au Parlement, Zineb El Adaoui, première présidente de la Cour des comptes, a préconisé qu'un programme de mise à niveau territoriale soit élaboré, sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles. Une revue de presse d'Aujourd'hui Le Maroc.

La Cour des comptes s'intéresse au processus de la création et la gestion des zones industrielles, annonce Aujourd'hui Le Maroc, ce mercredi 3 mai 2023. Le quotidien, qui revient sur sa récente intervention devant les parlementaires des deux Chambres, indique que Zineb El Adaoui, première présidente de la Cour des comptes, a appelé à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires afin que des espaces d'accueil industriels soient créés et gérés, dans le but d'en faire de véritables leviers de relance des investissements.

«S'exprimant lors d'une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021, Mme El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création des espaces d'accueil industriels et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées», indique *Aujourd'hui Le Maroc*.

Le quotidien précise aussi que la présidente de la Cour des comptes a appelé à l'élaboration d'un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales, sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables. Ce programme, a-t-elle souligné, devrait prendre en considération ce que prévoient les lois relatives à la réduction des impacts environnementaux.

Suite

Zineb El Adaoui a aussi appelé «au regroupement des ressources financières de la région et des communes concernées afin d'accélérer le processus de mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels et à l'affectation d'un organe au niveau régional pour implanter, développer et gérer les complexes Industriels, en s'inspirant du modèle des complexes industriels destinés à la location, en plus d'empêcher la création de nouvelles unités industrielles non structurées et de mettre en place une stratégie régionale pour le règlement progressif et global de la situation», détaille aussi *Aujourd'hui Le Maroc*.

On y apprend aussi que la présidente de la Cour des comptes a salué le modèle retenu pour les parcs industriels à la location, lancé en 2003, qui s'appuie sur une ingénierie financière et une technologie innovante, à même de permettre d'atteindre l'équilibre financier de l'entreprise chargée de gérer ces complexes industriels, et d'assurer la pérennité de ses équipements.

«S'agissant de la création d'emplois, Mme El Adaoui a noté qu'elle demeure en deçà des objectifs escomptés, et n'est pas à la hauteur du volume d'investissements publics qui a été mobilisé, avec seulement 2.765 emplois créés sur les 40.000 prévus, soit un taux qui n'a pas dépassé 7%», explique enfin le quotidien.

Par **benbaba Ismail**

Le 02/05/2023 à 22h22

Espaces d'accueil industriels : El Adaoui plaide pour un cadre juridique spécifique

Par L'Economiste | Le 02/05/2023 - 13:41 | Partager



Le Premier président de la Cour des comptes, Mme Zineb El Adaoui, a appelé, mardi à Rabat, à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels "dans le but d'en faire un véritable levier pour la relance de l'investissement"

Lors d'une plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021, Mme El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création des espaces d'accueil industriels, et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées. Le Premier président de la Cour des comptes a ainsi prôné l'élaboration d'un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables, "tout en tenant compte des lois relatives à la réduction des impacts environnementaux".

En outre, elle a plaidé pour le regroupement des ressources financières de la région et des communes concernées "afin d'accélérer le processus de mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels" et à l'affectation d'un organe au niveau régional "pour implanter, développer et gérer les complexes industriels, en s'inspirant du modèle des complexes industriels destinés à la location", en plus d'empêcher la création de nouvelles unités industrielles non structurées et de mettre en place une stratégie régionale pour le règlement progressif et global de la situation.

Zineb El Adaoui appelle à l'adoption d'un cadre juridique pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels



Publié le : 2 mai 2023



Le Premier président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, a appelé, ce mardi 8 mai à Rabat, à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels dans le but d'en faire un véritable levier pour la relance de l'investissement.

S'exprimant lors d'une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021, El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création des espaces d'accueil industriels, et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées.

Elle a, dans ce sens, appelé à élaborer un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables, tout en tenant compte des lois relatives à la réduction des impacts environnementaux.

Espaces d'accueil industriels : El Adaoui appelle à changer le mode de gestion

Rédigé par l'Opinion Mardi 2 Mai 2023

Le Premier président de la Cour des comptes, Mme Zineb El Adaoui, a appelé, mardi lors d'une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021, à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels dans le but d'en faire un véritable levier pour la relance de l'investissement.



El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création des espaces d'accueil industriels, et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées. Elle a, dans ce sens, appelé à élaborer un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables, tout en tenant compte des lois relatives à la réduction des impacts environnementaux.

De même, elle a appelé au regroupement des ressources financières de la région et des communes concernées afin d'accélérer le processus de mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels et à l'affectation d'un organe au niveau régional pour implanter, développer et gérer les complexes industriels, en s'inspirant du modèle des complexes industriels destinés à la location, en plus d'empêcher la création de nouvelles unités industrielles non structurées et de mettre en place une stratégie régionale pour le règlement progressif et global de la situation.

Par ailleurs, Mme El Adaoui a considéré que l'évaluation menée par les Cours régionales des comptes, en partenariat avec la Cour des comptes, a permis de constater une série de lacunes au niveau de la conception et de la mise en œuvre du programme national des pépinières d'entreprises (PNPE). Il a été constaté, a-t-elle précisé, que seules 27 pépinières d'entreprises sur 36 ont été achevées pour un coût de 281,85 millions de dirhams, auquel le Fonds de promotion de l'emploi des jeunes a contribué à hauteur de 158,45 millions de dirhams (soit 56%), tandis que le budget restant a été mobilisé par le reste des partenaires.

S'agissant de la création d'emplois, Mme El Adaoui a noté qu'elle demeure en deçà des objectifs escomptés et n'est pas à la hauteur du volume d'investissements publics qui a été mobilisé, avec seulement 2.765 emplois créés sur les 40.000 prévus, soit un taux qui n'a pas dépassé 7%.

La faiblesse de ces résultats, selon Mme El Adaoui, est due à plusieurs lacunes liées à la planification et au suivi du programme dans sa globalité, telles que l'absence d'études de faisabilité, l'absence d'organe de gouvernance central et local chargé de diriger le programme, outre les dysfonctionnements qui entachent les accords de partenariat en termes d'indicateurs et des objectifs de chaque projet, et l'absence de mécanismes de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que l'attribution des rôles de base aux communes (gestion, accompagnement, suivi) sans prendre en compte leurs capacités et moyens.

Mme El Adaoui appelle à l'adoption d'un cadre juridique pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels



Le Premier président de la Cour des comptes, Mme Zineb El Adaoui, a appelé, mardi à Rabat, à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels dans le but d'en faire un véritable levier pour la relance de l'investissement.

S'exprimant lors d'une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021, Mme El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création des espaces d'accueil industriels, et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées. Elle a, dans ce sens, appelé à élaborer un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales

sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables, tout en tenant compte des lois relatives à la réduction des impacts environnementaux.

De même, elle a appelé au regroupement des ressources financières de la région et des communes concernées afin d'accélérer le processus de mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels et à l'affectation d'un organe au niveau régional pour implanter, développer et gérer les complexes industriels, en s'inspirant du modèle des complexes industriels destinés à la location, en plus d'empêcher la création de nouvelles unités industrielles non structurées et de mettre en place une stratégie régionale pour le règlement progressif et global de la situation.

A cet égard, Mme El Adaoui a salué le modèle des parcs industriels à la location, lancé en 2003, et qui s'appuie sur une ingénierie financière et une technologie innovante permettant d'atteindre l'équilibre financier de l'entreprise chargée de gérer le complexe et d'assurer la pérennité de ses équipements et pallier l'absence de cadre légal régissant les espaces d'accueil industriels, en plus d'œuvrer à atteindre des taux de valorisation élevés par le biais d'une gestion optimale du processus de sélection des investisseurs et la lutte contre les risques de spéculation.

Par ailleurs, Mme El Adaoui a considéré que l'évaluation menée par les Cours régionales des comptes, en partenariat avec la Cour des comptes, a permis de constater une série de lacunes au niveau de la conception et de la mise en œuvre du programme national des pépinières d'entreprises (PNPE), ce qui a affecté négativement les résultats escomptés du programme ainsi que la pérennité et la performance des pépinières achevées, notant que cette évaluation a également conclu que toutes les pépinières achevées n'ont pas pris en compte le modèle de gestion et les objectifs y afférents.

Il a été constaté, a-t-elle précisé, que seules 27 pépinières d'entreprises sur 36 ont été achevées pour un coût de 281,85 millions de dirhams, auquel le Fonds de promotion de l'emploi des jeunes a contribué à hauteur de 158,45 millions de dirhams (soit 56%), tandis que le budget restant a été mobilisé par le reste des partenaires.

S'agissant de la création d'emplois, Mme El Adaoui a noté qu'elle demeure en deçà des objectifs escomptés et n'est pas à la hauteur du volume d'investissements publics qui a été mobilisé, avec seulement 2.765 emplois créés sur les 40.000 prévus, soit un taux qui n'a pas dépassé 7 %.

La faiblesse de ces résultats, selon Mme El Adaoui, est due à plusieurs lacunes liées à la planification et au suivi du programme dans sa globalité, telles que l'absence d'études de faisabilité, l'absence d'organe de gouvernance central et local chargé de diriger le programme, outre les dysfonctionnements qui entachent les accords de partenariat en termes d'indicateurs et des objectifs de chaque projet, et l'absence de mécanismes de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que l'attribution des rôles de base aux communes (gestion, accompagnement, suivi) sans prendre en compte leurs capacités et moyens.

MAP: 02/05/2023

السيدة العدوي تدعو إلى اعتماد إطار قانوني وآليات تنظيمية خاصة بإنشاء وتدبير فضاءات الاستقبال الصناعي

دعت الرئيس الأول للمجلس الأعلى للحسابات، زينب العدوي، اليوم الثلاثاء، إلى اعتماد إطار قانوني وآليات تنظيمية خاصة بإنشاء وتدبير فضاءات الاستقبال الصناعي، من أجل جعلها رافعة حقيقية لإنعاش الاستثمار.



وأكدت السيدة العدوي، خلال جلسة عمومية مشتركة لمجلسي البرلمان خصصت لتقديم عرض عن أعمال المجلس الأعلى للحسابات برسم سنة 2021، على ضرورة التعريف بمختلف الاستراتيجيات المتعلقة بتحفيز إنشاء فضاءات الاستقبال الصناعي، وضمان تملكها من طرف الجهة والجماعات المعنية، مبرزة

الحاجة لوضع برنامج لإعادة تهيئة الفضاءات المنجزة من طرف الجماعات الترابية بالاعتماد على الإطار المرجعي لصندوق المناطق الصناعية المستدامة، مع مراعاة القوانين المتعلقة بخفض التأثيرات البيئية.

ودعت في نفس السياق إلى تجميع الموارد المالية للجهة والجماعات المعنية لتسريع عملية إنشاء جيل جديد من فضاءات الاستقبال الصناعي وتكليف جهاز على المستوى الجهوي بإنشاء وتطوير وتدبير وإدارة المجمعات الصناعية، من خلال استلهم نموذج المجمعات الصناعية المعدة للكراء، والحيلولة دون إنشاء وحدات صناعية جديدة غير مهيكلية ووضع استراتيجية جهوية للتسوية التدريجية والشاملة لوضعية تلك القائمة.

وأشادت في هذا الصدد بنموذج المجمعات الصناعية المعدة للكراء الذي تم إطلاقه سنة 2003، والذي يعتمد على هندسة مالية وتقنية مبتكرة تسمح بتحقيق التوازن المالي للشركة المسؤولة عن تدبير المجمع وضمان استدامة تجهيزاته وتجاوز غياب إطار قانوني خاص بفضاءات الاستقبال الصناعي، بالإضافة إلى تحقيق نسب تنميين مرتفعة من خلال ضبط أفضل لعملية انتقاء المستثمرين وتحييد مخاطر المضاربة.

من جهة أخرى، أشارت السيدة العدوي إلى أن التقييم الذي أنجزته المجالس الجهوية للحسابات، بشراكة مع المجلس الأعلى للحسابات، أسفر عن تسجيل مجموعة من النقائص على مستوى تصميم وتنفيذ مشاتل المقاولات، وهو ما أثر سلبا على تحقيق النتائج المتوخاة من البرنامج، وكذا على استدامة وأداء المشاتل المنجزة، مشيرة إلى أن هذا التقييم خلص أيضا إلى أن جميع المشاتل المنجزة لم تراعى النموذج التدبيري المرتبط بها وكذا الأهداف المسطرة لها، بشكل يتعارض مع توجهات هذا البرنامج الوطني والغاية من إقراره.

وسجلت أنه تم إنجاز 27 مشتلا فقط من أصل 36 مبرمجا بكلفة مالية بلغت 281,85 مليون درهم، ساهم فيها صندوق النهوض بتشغيل الشباب بمبلغ 158,45 مليون درهم (أي بنسبة 56%)، فيما تمت تعبئة المبالغ المتبقية من طرف باقي الشركاء.

أما بخصوص خلق فرص الشغل، أكدت المسؤولة أنها تظل دون الأهداف المتوخاة ولا تتناسب مع حجم الاستثمار العمومي الذي تم تعبئته، حيث أحدثت المشاتل المشغلة 2.765 منصب شغل فقط من أصل 40.000 المتوقعة، أي بنسبة لم تتجاوز 7%.

ويعزى ضعف هذه النتائج، بحسب السيدة العدوي، إلى عدة نقائص تتعلق بالتخطيط وتتبع البرنامج في شموليته كغياب دراسات الجدوى، وغياب هيئة حكامة مركزية ومحلية مكلفة بقيادة البرنامج، بالإضافة إلى النقائص التي شابت اتفاقيات الشراكة على مستوى المؤشرات والأهداف الخاصة بكل مشروع، وإلى غياب آليات لتتبع ومواكبة المستفيدين، فضلا عن إسناد أدوار أساسية للجماعات (التدبير والمواكبة والتتبع...) دون استحضار محدودية قدراتها وإمكاناتها.

ومع: 02 ماي 2023

Zones industrielles, l'appel de Zineb El Adaoui

MOHAMED BADRANE · 3 MAI 2023 · 3 MINS LECTURE · 1.2K VUES



La Première présidente de la Cour des comptes appelle au regroupement des ressources financières de la région et des communes afin d'accélérer la mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels

Parlement : Les parlementaires viennent de tenir une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021. Une session marquée par l'appel de Zineb El Adaoui pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels.

La Cour des comptes s'intéresse au processus de la création et la gestion des zones industrielles. En effet, Première présidente de la Cour des comptes, Mme Zineb El Adaoui, a appelé devant les parlementaires des deux Chambres à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels dans le but d'en faire un véritable levier pour la relance de l'investissement. S'exprimant lors d'une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021, Mme El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création des espaces d'accueil industriels et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées. Elle a, dans ce sens, appelé à élaborer un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables, tout en tenant compte des lois relatives à la réduction des impacts environnementaux.

De même, elle a appelé au regroupement des ressources financières de la région et des communes concernées afin d'accélérer le processus de mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels et à l'affectation d'un organe au niveau régional pour implanter, développer et gérer les complexes industriels, en s'inspirant du modèle des complexes industriels destinés à la location, en plus d'empêcher la création de nouvelles unités industrielles non structurées et de mettre en place une stratégie régionale pour le règlement progressif et global de la situation. A cet égard, Mme El Adaoui a salué le modèle des parcs industriels à la location lancé en 2003 et qui s'appuie sur une ingénierie financière et une technologie innovante permettant d'atteindre l'équilibre financier de l'entreprise chargée de gérer le complexe et d'assurer la pérennité de ses équipements et pallier l'absence de cadre légal régissant les espaces d'accueil industriels, en plus d'œuvrer à atteindre des taux de valorisation élevés par le biais d'une gestion optimale du processus de sélection des investisseurs et la lutte contre les risques de spéculation.

Suite

Pépinières d'entreprises

Par ailleurs, Mme El Adaoui a considéré que l'évaluation menée par les Cours régionales des comptes, en partenariat avec la Cour des comptes, a permis de constater une série de lacunes au niveau de la conception et de la mise en œuvre du programme national des pépinières d'entreprises (PNPE), ce qui a affecté négativement les résultats escomptés du programme ainsi que la pérennité et la performance des pépinières achevées, notant que cette évaluation a également conclu que toutes les pépinières achevées n'ont pas pris en compte le modèle de gestion et les objectifs y afférents.

Il a été constaté, a-t-elle précisé, que seules 27 pépinières d'entreprises sur 36 ont été achevées pour un coût de 281,85 millions de dirhams, auquel le Fonds de promotion de l'emploi des jeunes a contribué à hauteur de 158,45 millions de dirhams (soit 56%), tandis que le budget restant a été mobilisé par le reste des partenaires.

S'agissant de la création d'emplois, Mme El Adaoui a noté qu'elle demeure en deçà des objectifs escomptés et n'est pas à la hauteur du volume d'investissements publics qui a été mobilisé, avec seulement 2.765 emplois créés sur les 40.000 prévus, soit un taux qui n'a pas dépassé 7 %.

La faiblesse de ces résultats, selon Mme El Adaoui, est due à plusieurs lacunes liées à la planification et au suivi du programme dans sa globalité, telles que l'absence d'études de faisabilité, l'absence d'organe de gouvernance central et local chargé de diriger le programme, outre les dysfonctionnements qui entachent les accords de partenariat en termes d'indicateurs et des objectifs de chaque projet et l'absence de mécanismes de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que l'attribution des rôles de base aux communes (gestion, accompagnement, suivi) sans prendre en compte leurs capacités et moyens.

Cour des comptes : alerte sur la viabilité des régimes de retraite



Manal Ben El Hantati

Publié le 03/05/2023 à 17:47

★ Favori

🕒 Temps de lecture : 7 minutes

Catégorie Économie , Gros plan



Le premier président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, au Parlement © DR

Le premier président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, a insisté, mardi au Parlement, sur l'urgence de réformer le système de retraite pour en assurer la viabilité. Elle a également appelé à l'adoption d'un cadre juridique pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels. S'agissant de l'investissement, la haute magistrate a recommandé l'adoption d'autres leviers économiques afin d'améliorer l'attractivité du Maroc. Détails.

Les parlementaires ont tenu, mardi 2 mai, une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les actions de la Cour des comptes pour l'année 2021.

Lors de cette session, le premier président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, a mis en garde contre le déficit des systèmes de retraite au Maroc. Elle a relevé que le déficit de la Caisse marocaine des retraites (CMR) s'élevait en 2021 à 5,12 milliards de DH (MMDH), tandis que ses réserves ont reculé pour atteindre les 65,84 MMDH, soit une baisse estimée à 10,7 MMDH.

Aussi, la haute magistrate a souligné que le déficit du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) s'est élevé à environ 3,95 MMDH, tandis que la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a enregistré un déficit de 400 millions de DH (MDH). Elle a ainsi appelé à la fermeté et à l'accélération des chantiers de réforme des systèmes de retraite.

Rappelons que dans son rapport annuel publié en mars dernier, la Cour des comptes avait souligné que «la garantie de la viabilité du système à long terme exige l'activation de la mise en œuvre du chantier de la réforme systémique des régimes de retraite, notamment avec l'élargissement de l'adhésion aux régimes de retraite en 2025 pour couvrir les travailleurs ne percevant aucune pension, et ce, dans le cadre de la généralisation de la sécurité sociale».

Suite

L'élargissement de l'AMO a connu une évolution notable

Selon El Adaoui, l'élargissement de la base des bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire (AMO) a connu une évolution notable depuis la signature, le 14 avril 2021, de trois conventions cadres par les différents départements ministériels concernés. Le but est d'élargir cette assurance à des catégories non bénéficiaires et dont le nombre avoisine les 3 millions d'adhérents principaux.

Pour ce qui est du financement de la couverture médicale, la responsable a relevé que la viabilité et la pérennité des aspects liés à ce financement sont d'une grande importance. Elle a ainsi appelé à l'adoption de mécanismes de financement à même d'assurer la viabilité et la continuité de l'AMO de base, et à faire bénéficier l'assuré d'une contribution appropriée pour couvrir les frais des traitements.

En outre, la haute magistrate a indiqué que le développement des ressources humaines pour le secteur de la santé constitue l'un des principaux axes de la réforme du système de protection sociale dans le Royaume. Elle a précisé que le nombre total des agents de santé pour 10.000 habitants est passé de 15,1 en 2011 à 17,1 en 2021, soit une légère **augmentation de deux points qui reste toutefois insuffisant**. «La densité médicale, en particulier dans le secteur privé, a relativement augmenté (1,3% entre 2011 et 2020), tandis que la densité médicale dans le secteur public a diminué de 0,3 point», a-t-elle expliqué.

Quant à la répartition géographique et professionnelle des personnels médicaux et soignants, elle ne repose pas toujours sur des critères objectifs, d'après El Adaoui. Elle a noté que cette situation a conduit à des disparités territoriales et à des écarts concernant la couverture de la population et des réseaux de traitement, ainsi qu'à une faible compatibilité entre les infrastructures et les ressources humaines qui y sont affectées.

Et de préciser qu'une couverture sanitaire adéquate pour la population reste tributaire de la capacité du système de formation des agents de santé, dans les secteurs public et privé, à maintenir le rythme actuel de la formation des personnels et à les retenir dans le système national de santé.

Adopter un cadre juridique pour la gestion des espaces d'accueil industriels

Sur un autre registre, la première présidente de la Cour des comptes a appelé à l'adoption d'un cadre juridique et de mécanismes réglementaires pour la création et la gestion des espaces d'accueil industriels. L'objectif est d'en faire un véritable levier pour la relance de l'investissement.

À cet égard, Zineb El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création des espaces d'accueil industriels, et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées. Elle a, à ce propos, appelé à élaborer un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables. Ceci, tout en tenant compte des lois relatives à la réduction des impacts environnementaux.

De même, elle a appelé au regroupement des ressources financières de la région et des communes concernées afin d'accélérer le processus de mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels. Sans oublier l'affectation d'un organe sur le plan régional pour implanter, développer et gérer les complexes industriels, en s'inspirant du modèle des complexes industriels destinés à la location. Aussi, elle a recommandé d'empêcher la création de nouvelles unités industrielles non structurées et de mettre en place une stratégie régionale pour le règlement progressif et global de la situation.

Améliorer l'attractivité du Maroc en tant que destination d'investissement

Par ailleurs, Zineb El Adaoui a souligné que le diagnostic des obstacles à l'investissement dans le Royaume met en lumière la nécessité d'adopter d'autres leviers économiques, afin d'améliorer l'attractivité du Maroc en tant que destination d'investissement.

Dans ce contexte, la responsable a souligné la nécessité de s'attaquer aux obstacles structurels liés au secteur informel, de réduire les coûts de production, de stimuler l'innovation et la créativité, et d'améliorer les conditions d'obtention de biens immobiliers et de financement. En plus de recourir à des mécanismes d'arbitrage et de médiation pour régler les différends, ainsi que d'accélérer le rythme de la réforme fiscale.

En ce qui concerne le cadre institutionnel de l'investissement, il est marqué, selon la responsable, par la multiplicité des acteurs et l'imbrication de leur champ de compétence, qui peut inclure le niveau national pour certains, ou le niveau territorial, local ou sectoriel pour d'autres. Elle a souligné que la divergence des priorités et des objectifs des acteurs ainsi que les différences qui caractérisent leurs approches fragiliseraient la convergence des politiques publiques en matière de développement, de stimulation et de relance de l'investissement.

Enfin, dans l'objectif de simplifier la procédure administrative d'investissement, El Adaoui a relevé la nécessité de consacrer le rôle des Centres régionaux d'investissement comme un cadre unifié de traitement administratif du processus d'investissement du début à la fin, et ce, à travers l'accélération du rythme de la mise en œuvre des réformes liées à ces Centres.

Rapport de la Cour des comptes 2021 : des résultats peu concluants

LesEco.ma · 05/05/2023



Le 2 mai 2023, les deux chambres du Parlement ont tenu une séance plénière conjointe consacrée à la présentation du rapport de la Cour des comptes au titre de l'exercice 2021. Détails.

Lors de la séance plénière de ce mardi, les représentants et les conseillers ont écouté la présentation du rapport par Zineb El Adaoui. La présidente de la Cour des comptes a exposé les principales conclusions de l'audit réalisé sur les finances publiques en 2021, ainsi que les recommandations de son institution pour améliorer la gestion des deniers publics.

Un programme de mise à niveau s'impose

Dans un contexte où l'économie marocaine est en pleine mutation, la question de la création d'espaces d'accueil industriels devient une préoccupation centrale. Dans ce cadre, Zineb El Adaoui a souligné la nécessité de faire connaître les différentes stratégies liées à la stimulation de la création de ces espaces, et de s'assurer de leur appropriation par la région et par les communes concernées. Elle a, dans ce sens, appelé à élaborer un programme de mise à niveau des espaces créés par les collectivités territoriales sur la base du cadre de référence du Fonds des zones industrielles durables, tout en tenant compte des lois relatives à la réduction des impacts environnementaux.

De même, le regroupement des ressources financières de la région et des communes concernées est appelé à accélérer le processus de mise en place d'une nouvelle génération d'espaces d'accueil industriels et à l'affectation d'un organe au niveau régional pour implanter, développer et gérer les complexes industriels. Cela devrait se faire en s'inspirant du modèle des complexes industriels destinés à la location. Il s'agit également d'empêcher la création de nouvelles unités industrielles non structurées et de mettre en place une stratégie régionale pour le règlement progressif et global de la situation.

Suite

L'évaluation menée par les Cours régionales des comptes a permis de constater une série de lacunes au niveau de la conception et de la mise en œuvre du programme national des pépinières d'entreprises (PNPE). Résultat, seules 27 pépinières d'entreprises sur 36 ont été achevées pour un coût de 281,85 MDH, auquel le Fonds de promotion de l'emploi des jeunes a contribué à hauteur de 158,45 MDH (soit 56%). Le budget restant a été mobilisé par le reste des partenaires.

Seulement 2.765 emplois créés sur les 40.000 prévus

Autre leçon du rapport : la création d'emplois demeure en deçà des objectifs escomptés et n'est pas à la hauteur du volume d'investissements publics qui a été mobilisé. Seulement 2.765 emplois ont été créés sur les 40.000 prévus, soit un taux qui ne dépasse pas les 7%. D'après Zineb El Adaoui, ce résultat peu reluisant est dû à plusieurs failles dans la planification et le suivi du programme dans sa globalité. On en cite l'absence d'études de faisabilité, l'absence d'organe de gouvernance central et local chargé de diriger le programme, sans oublier les dysfonctionnements qui entachent les accords de partenariat en termes d'indicateurs et des objectifs de chaque projet.

On relève également l'absence de mécanismes de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que l'attribution des rôles de base aux communes (gestion, accompagnement, suivi) sans prendre en compte leurs capacités et moyens. Évoquant le déficit de la Caisse marocaine des retraites (CMR), Zineb Adaoui a fait savoir que celui-ci s'est élevé en 2021 à 5,12 MMDH, tandis que ses réserves ont reculé à 65,84 MMDH, soit une baisse estimée à 10,7 MMDH. En ce qui concerne le RCAR, son déficit est de 3,95 MMDH, tandis que celui de la CNSS a atteint 400 MDH.

Kenza Aziouzi / Les Inspirations ÉCO



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغربي



MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION
UNITED STATES OF AMERICA

www.mcamorocco.ma